

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 051-215105404-20240927-A2024\_47-AI



République Française  
Département MARNE  
TRIGNY

## ARRETE N° A2024\_47

### Tableau d'avancement de grade d'Agent de Maitrise Principal

#### Le Maire de la Commune de Trigny

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°2024-25 en date du 12/09/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 10/09/2024

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 10/09/2024 après avis du Comité Social Territorial en date du 16/02/2021,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Agent de Maitrise Principal est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promovable à partir de
1- PARMENTIER Emmanuel	Agent de Maitrise - Ech 9 depuis 25/08/2023	01/01/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TRIGNY, le 27/09/2024

Le Maire,  
Francis BLIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 27/09/2024

Signature de l'agent :



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 051-215105404-20240927-A2024\_48-AI



République Française  
Département MARNE  
TRIGNY

## ARRETE N° A2024\_48

### Tableau d'avancement de grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

#### Le Maire de la Commune de Trigny

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°2024-25 en date du 12/09/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 10/09/2024

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 10/09/2024 après avis du Comité Social Territorial en date du 16/02/2021,

#### ARRETE

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme SOHIER Valérie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTEUR DU 01/08/2024

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit :

#### Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

#### Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à TRIGNY, le 27/09/2024

Le Maire,  
Francis BLIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :

